

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 9 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SCHIRMECK, convoqué par lettre du 4 novembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent BERTRAND, Maire.

Présents : Monique GRISNAUX, Alain JEROME, Olivia KAUFFER, Guy SCHMIDT, Adjoint, Véronique SPILL BILDSTEIN, France SCHRÖTER, Léa Fidan AGBULUT, Youssef LAAOUINA, Alexandre FAIVRE, Michel ERNWEIN, Marie-Sarah CHARLIER, Christelle LÉBOUBE, Stéphane JUNG

Absents excusés : Claude BRIGNON (procuration à Olivia KAUFFER)
Aurélie DE PAU (procuration à Alain JEROME)
Christine DE MIRANDA-MARTIN
Christiane OURY
Philippe PECK

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans aucune observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 28 septembre 2021.

II - Désignation de la secrétaire de séance

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer la secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne Madame Marie-Thérèse ANTONI, Secrétaire Générale, pour remplir les fonctions de secrétaire.

III – Communications

Communications, en application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises en vertu de la délégation de certaines attributions qui a été consentie au Maire par délibération du 9 juin 2020 :

- 1) Décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption à l'occasion de la vente des biens immobiliers suivants :
 - maison d'habitation située 7 rue des Grives à SCHIRMECK
 - terrain situé section 24, n°142/31 « nouveau Quartier » à SCHIRMECK

IV – Autres communications

Quartier des Mésanges : l'audition des candidats à la mission d'assistance au pilotage de l'opération de renouvellement urbain du quartier des Mésanges a eu lieu le 04/11/2021 ; le choix du candidat retenu va intervenir prochainement. Le Maire précise encore que le coût de l'étude sera supérieur à l'estimation prévisionnelle ; la différence sera néanmoins compensée par l'augmentation du concours financier de la Collectivité européenne Alsace.

Acquisition foncière : un avis favorable de principe est donné pour l'acquisition de la propriété des conjoints Charpentier/Malaisé située à Wackenbach, 22 rue Principale au prix de 20 000 euros ; elle permettra de créer une place au centre du village avec l'aménagement de quelques places de stationnement

Restauration intérieure de la synagogue : ce projet est lauréat du prix « Engagés pour le patrimoine » décerné par la Fondation du patrimoine et les ministères de la Culture et de la Cohésion des territoires ; il bénéficiera à ce titre d'un abondement de 100 000 euros.

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2021

2021/11/01 : BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2021 – ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 3

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11 ;

VU la délibération du 6 Avril 2021 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021 ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 3 novembre 2021 ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,**

DECIDE d'apporter au budget primitif 2021 les décisions budgétaires modificatives, dont le détail est donné en annexe 1, 2 à la présente délibération.

2021/11/02 : ALLOCATION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LE REPERE » -SAISON CULTURELLE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-7 ;

CONSIDERANT la demande présentée par l'association socio-culturelle Le Repère, par laquelle elle sollicite le concours financier de la commune au titre de la mise en œuvre d'un programme d'animations pour la saison culturelle 2021 ;

VU le programme des animations proposées par l'association à SCHIRMECK ;

VU le budget prévisionnel présenté par l'association au titre des animations prévues en 2021 ainsi que le compte de résultat de la fête de l'Eté du 5 septembre 2021 ;

VU le projet de convention financière à intervenir pour l'exercice 2021 ;

CONSIDERANT que l'association socio-culturelle Le Repère contribue à l'animation culturelle de la Ville ;

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 14 octobre 2021 ;

**Après en avoir délibéré,
A quinze voix POUR, et une ABSTENTION (Stéphane JUNG),**

DECIDE le versement d'une subvention de 2 250,- € à l'Association LE REPERE au titre des actions culturelles que cette association réalise dans la localité en 2021 ;

AUTORISE le Maire à signer, avec ladite association, la convention de subventionnement 2021 qui fixe les conditions de versement et les engagements réciproques des deux parties.

Les crédits sont prévus au C/6574 du budget primitif 2021.

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2021

2021/11/03 : 17^e EDITION DES RENCONTRES DE L'ORDINAIRE ET DU MERVEILLEUX – ADOPTION DU PROGRAMME

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le programme des 17^{èmes} Rencontres de l'Ordinaire et du Merveilleux ;

VU le budget prévisionnel de la manifestation ;

ENTENDU les explications données par Monsieur Guy SCHMIDT, Maire-Adjoint ;

CONSIDERANT que les animations prévues dans le cadre du Festival Imaginaire contribuent à animer la ville les week-ends avant Noël de manière à renforcer sa renommée au sein et au-delà du territoire de la Communauté des Communes ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,**

ADOPTE le programme 2021 du Festival Imaginaire tel que décrit ci-dessous ;

PROGRAMME 2021	COUT TTC
I) Dépenses	7 120,00€
A) <u>Volet "Événementiel" :</u>	5 670,00 €
- Distribution de pains d'épices - école	170,00 €
- Spectacle à destination des écoles	1 000,00 €
- Concert de Noël	3 500,00 €
- Animation Proval	500,00 €
- Impôts et taxes	500,00 €
B) <u>Volet "Hébergement et restauration" :</u>	500,00 €
C) <u>Volet "Technique" :</u> (Location de matériel et sonorisation)	950,00 €
II) Recettes	7 120,00 €
<u>Prise en charge communale</u>	7 120,00 €

ADOPTE le budget prévisionnel de l'événement ;

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer toute pièce permettant la mise en œuvre de ce festival.

2021/11/04 : ECHANGE FONCIER RUE DE L'ABREUVOIR

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il serait opportun d'envisager un échange de biens situés dans la rue de l'Abreuvoir à SCHIRMECK et qui porte sur les parcelles suivantes :

- **Section 2, n°1/100, « rue de l'Abreuvoir », 0,50 are**
propriété des époux AMOROSO Eric, domiciliés à LA BROQUE

- **Section 2, n°3/100, « rue de l'Abreuvoir », 0,09 are**
qui constitue une parcelle communale nouvellement cadastrée après distraction du domaine public.

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2021

Le Maire précise que la parcelle des époux AMOROSO présente un intérêt particulier pour la commune, dans la mesure où elle jouxte le terrain d'emprise de l'ancien presbytère situé 107 Grand'Rue, propriété communale ; son acquisition par la commune permettrait de démolir la construction existante en vue d'élargir l'accès au terrain situé à l'arrière de l'ancien presbytère et d'y créer à l'avenir quelques places de stationnement.

Un accord est intervenu avec les époux AMOROSO pour un échange des biens considérés, moyennant le versement d'une soulte au profit des époux AMOROSO de 19 800 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L 1111-1 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2241-1 ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment son article L 141-3 ;

VU le procès-verbal d'arpentage établi le 23 juillet 2021 par Monsieur Vincent FREY, Géomètre-Expert à MOLSHEIM ;

VU l'estimation du Service des Domaines en date du 27 septembre 2021 ;

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée,
Section 2, n° 3/100, « rue de l'Abreuvoir », 0,09 are
objet de la cession, n'est plus affectée à l'usage direct du public et que sa cession ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la rue de l'Abreuvoir ;

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'acquérir la parcelle cadastrée **Section 2, n°2/100, « rue de l'Abreuvoir », 0,50 are,**
surbâtie d'un hangar, en vue de sa transformation en parking ;

CONSIDERANT l'avis favorable de principe émis lors de sa séance du 28 septembre 2021 en vue de cet échange ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,**

CONSTATE la désaffectation de la parcelle située rue de l'Abreuvoir à SCHIRMECK ;

DECIDE le déclassement de la parcelle cadastrée :
Section 2, n° 3/100, « rue de l'Abreuvoir », 0,09 are
du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal ;

DECIDE de céder à M. et Mme Eric AMOROSO, domiciliés à LA BROQUE, 13a Vacquenoux, dès son intégration dans le domaine privé communal, ladite parcelle pour un montant de 3 600 € ;

DECIDE en échange d'acquérir auprès de M. et Mme Eric AMOROSO la parcelle cadastrée
Section 2, n°2/100, « rue de l'Abreuvoir », 0,50 are,
surbâtie d'un hangar, au prix de 23 400 € ;

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2021

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer les actes d'acquisition et de cession à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette opération ;

AUTORISE le Maire à signer toute demande relative à une autorisation d'urbanisme qui viendrait à être sollicitée sur le bien acquis.

Les crédits nécessaires à la couverture du prix d'acquisition et des frais d'acte ou de géomètre sont prévus au C/2138-250 Autres bâtiments du Budget Primitif 2021.

2021/11/05 : ADHÉSION À LA PLATEFORME MUTUALISÉE DE DÉMATÉRIALISATION « ALSACE MARCHÉS PUBLICS » - ADOPTION DE LA NOUVELLE CONVENTION

Le Maire rappelle que par ses délibérations des 29 septembre 2016 et 7 novembre 2017, le Conseil Municipal a adhéré à la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics », dédiée à la passation des marchés publics et gérée par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Région Alsace,
- Collectivité européenne d'Alsace,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

A l'heure actuelle, près de 500 entités utilisent cette plateforme à titre gratuit. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- disposer d'un profil d'acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics en vigueur ;
- faciliter l'accès des entreprises aux achats des collectivités publiques et privées et optimiser les réponses aux appels d'offres ;
- partager les expériences entre acheteurs.

L'adhésion se fait par approbation d'une convention d'une durée allant jusqu'au 31/01/2024, reconductible. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT que la dématérialisation des procédures constitue aujourd'hui un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, en facilitant l'accès des entreprises aux mises en concurrence et en assurant les obligations de transparence de la commande publique et que la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises ;

VU ses délibérations des 29 septembre 2016 et 7 novembre 2017 portant adhésion à la plateforme mutualisée « Alsace Marchés Publics » ;

ATTENDU QUE la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2021

ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics » ;

CONSIDERANT qu'une nouvelle convention doit être conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte ;

CONSIDERANT l'intérêt de disposer à titre gratuit des fonctionnalités qu'offre cette plateforme, qui référence en 2020 près de 20 000 entreprises et 500 entités utilisatrices ;

VU le projet de convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics ;

VU la charte d'utilisation des services de la plateforme Alsace Marchés Publics ;

**Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,
A seize voix POUR,**

DECIDE de renouveler son adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit ;

APPROUVE les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services figurant en annexe ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce se rapportant à son exécution.

2021/11/06 : **MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE - ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SCOLAIRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la demande présentée par la Maison des Jeunes et de la Culture de Barembach tendant à utiliser une salle, la cour et le préau de l'école primaire de Schirmeck, en vue d'y développer des activités dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité tous les mardis ou jeudis de 16h à 18h ;

VU le projet de convention susceptible d'être passée entre la commune et l'organisateur des activités entrant dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, encadrée par les dispositions de l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 ;

VU l'avis favorable de la Directrice de l'école primaire ;

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2021

CONSIDERANT que la police d'assurances souscrite par la Maison des Jeunes et de la Culture auprès de l'établissement MAIF, couvre tous les dommages pouvant résulter de l'exercice de cette activité dans l'établissement, au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,**

DECIDE la mise à disposition, au profit de la Maison des Jeunes et de la Culture et par voie de conséquence de tous les intervenants mandatés par elle, de la salle d'arts plastiques, la cour et le préau de l'école primaire de Schirmeck, en vue d'y pratiquer des activités dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité tous les mardis ou jeudis de **16h à 18h** du 8 novembre 2021 jusqu'au 7 juillet 2022 ;

DECIDE la mise à disposition de ces locaux à titre gratuit ;

AUTORISE le Maire à signer la convention au nom de la commune.

2021/11/07 : SORTIE ELUS / PERSONNEL DANS LE HAUT-RHIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la sortie annuelle organisée en faveur du personnel communal et des élus qui se déroulera cette année dans le Haut-Rhin en date du 20 novembre 2021 ;

VU le programme et le devis présentés par l'Office de Tourisme de Schirmeck ;

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A seize POUR,**

DECIDE de prendre en charge, sur le budget de la commune (C/6232 Fêtes et Cérémonies), l'intégralité des frais inhérents à la sortie dans le Haut-Rhin du 20 novembre 2021

2021/11/08 : PERSONNEL COMMUNAL – PRESENTATION DU RAPPORT 2020 RELATIF A L'OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code du Travail et notamment son article L 323-2 ;

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi N° 87-517 du 10 juillet 1987, complétée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui détermine une obligation, pour tout employeur public ou privé comptant au moins 20 agents en équivalent temps plein, à employer des personnes handicapées à hauteur de 6 % de son effectif total ;

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2021

- CONSIDERANT** que la commune, en employant au 31 décembre 2020 un effectif total rémunéré de 37 personnes, doit satisfaire à cette obligation ;
- VU** le rapport relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés établi par la Ville au titre de l'année 2020 soumis à l'avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
- VU** l'avis favorable émis par le Comité Technique sur ce rapport en séance du 6 septembre 2021 ;

Après en avoir délibéré,

- CONSTATE** que l'obligation d'emploi de deux travailleurs handicapés au 31 décembre 2020 est remplie par la commune dans la mesure où le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi employés par la Ville à cette date est de trois, soit 8,11 % ;
- ADOPTE** le rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés établi par la Ville au titre de l'année 2020.

2021/11/09 : **PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU** la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-39 qui impose aux établissements publics de coopération intercommunale d'adresser annuellement aux collectivités membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;
- VU** le rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement établi par le SIVOM de la Vallée de la Bruche à SCHIRMECK ;
- ENTENDU** les explications données par Monsieur Alain JEROME, Adjoint au Maire et Vice-Président du SIVOM de la Vallée de la Bruche ;
- PREND ACTE** du rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement établi par le SIVOM de la Vallée de la Bruche à SCHIRMECK.

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2021

BUDGET GENERAL 2021 DECISION MODIFICATIVE N° 3 ANNEXE 1 A LA DELIBERATION N° 2021/11/01 du 9 novembre 2021 SECTION DE FONCTIONNEMENT-DEPENSES

N°	DEPENSES	BP 2021 + DM1	REALISE 2021	DM 3
011	Charges à caractère général	168 800,00	113 104,58	4 700,00
60611	Eau et assainissement	6 500,00	7 879,70	1 500,00
60623	Alimentations	500,00	1 320,80	6 500,00
60633	Fournitures de voirie	5 000,00	4 778,41	2 500,00
611	Contrats de prestations de services	20 100,00	8 673,07	-10 300,00
6135	Locations mobilières	1 500,00	2 353,54	1 000,00
615231	Voiries	23 000,00	650,42	-10 000,00
615232	Réseaux	8 000,00	2 904,50	-2 000,00
61551	Matériel roulant	15 000,00	15 407,86	2 000,00
61558	Autres biens mobiliers	7 500,00	14 042,68	8 000,00
6182	Documentation générale et technique	5 500,00	3 326,34	4 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 000,00	5 268,79	7 500,00
6238	Divers	26 500,00	20 363,84	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	6 700,00	6 334,41	1 000,00
6281	Concours divers, cotisations	6 000,00	4 215,87	-1 000,00
62878	Rembt de frais à d'autres organismes	29 000,00	15 584,35	-10 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 104 400,00	827 356,00	-50 000,00
6411	Personnel titulaire	702 000,00	517 483,11	-34 000,00
6413	Personnel non titulaire	96 600,00	73 634,02	-2 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	14 000,00	15 927,63	9 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	121 600,00	90 385,71	-10 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	170 200,00	129 925,53	-13 000,00
023	Virement à la section d'investissement	223 000,00	0,00	94 000,00
023	Virement à la section d'investissement	223 000,00	0,00	94 000,00
65	Autres charges de gestion courantes	126 700,00	86 324,64	-10 000,00
6531	Indemnités	72 700,00	57 919,30	-3 000,00
657362	CCAS	14 000,00	0,00	-2 000,00
6574	Subventions de fonct.aux associations et autres org. droit privé	40 000,00	28 405,34	-5 000,00
66	Charges financières	68 700,00	52 966,11	300,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	68 700,00	52966,11	300,00
67	Charges exceptionnelles	18 300,00	0,00	2 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	18 300,00	0,00	2 000,00
	TOTAL DEPENSES			41 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT-RECETTES

N°	DEPENSES	BP 2021 + DM1	REALISE 2021	DM 3
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	167 000,00	162 565,11	37 000,00
70323	Redevances d'occupation du domaine public communal	20 000,00	24 749,21	8 000,00
7067	Redevances et droits des services péri-scolaire&enseignement	10 000,00	18 773,80	16 000,00
70875	Rembt de frais par les communes membres du GFP	0,00	0,00	3 000,00
70878	Rembt de frais par d'autres redevables	137 000,00	119 042,10	10 000,00
73	Impôts et taxes	5 000,00	0,00	-5 000,00
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	5 000,00	0,00	-5 000,00
74	Dotations, subventions et participations	178 000,00	183 078,86	9 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	93 000,00	96 360,00	3 000,00
74711	Emplois-jeunes	5 300,00	5 455,86	4 500,00
74834	Etat-Compensation taxes foncières	79 700,00	81 263,00	1 500,00
	TOTAL RECETTES			41 000,00

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2021

BUDGET GENERAL 2021 DECISION MODIFICATIVE N°3

ANNEXE 2 À LA DÉLIBÉRATION N° 2021/11/01 du 9 novembre 2021

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES

N°	DEPENSES	BP 2021 + DM 1+2	REALISE/ ENGAGE	DM N° 3
	OPERATIONS			
100	Terrains	8500,00	0,00	45000,00
2111	Terrains nus	4500,00	0,00	20000,00
2128	Autres agencements et aménagements	4000,00	0,00	25000,00
201	Groupe scolaire Schirmeck	47400,00	31970,17	-5500,00
21312	Bâtiments scolaires	47400,00	31872,14	-5600,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	0,00	98,03	100,00
	Edifices culturels/culturels			
220	Salle des fêtes Schirmeck	30000,00	0,00	-20000,00
2138	Autres constructions	30000,00	0,00	-20000,00
222	Médiathèque	1300,00	2507,20	1200,00
21318	Autres bâtiments publics	1300,00	2507,20	1200,00
224	Ecole de musique	34000,00	5580,24	36000,00
2138	Autres constructions	34000,00	5580,24	36000,00
	Autres constructions			
234	Maison de retraite	50000,00	38189,62	6500,00
2138	Autres constructions	50000,00	38189,62	6500,00
236	107 Grand'Rue	5000,00	3915,66	2400,00
2138	Autres constructions	5000,00	3736,66	-1000,00
2188	Autres immos corporelles	0,00	179,00	3400,00
250	Autres bâtiments	35000,00	6660,00	20000,00
2138	Autres constructions	35000,00	6660,00	20000,00
	Voies et Réseaux			
323	Rue des Grives	8500,00	0,00	2500,00
2151	Réseaux de voirie	8500,00	0,00	2500,00
324	Place du marché	2200,00	0,00	2000,00
2184	Mobilier	2200,00	0,00	2000,00
350	Autres Voies et Réseaux	5000,00	3180,00	700,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	5000,00	3180,00	700,00
400	Matériel, Outillage et Mobilier	39700,00	40011,18	3200,00
2188	Autres immos corporelles	39700,00	40011,18	3200,00
	TOTAL DEPENSES			94000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N°	RECETTES	BP 2021 + DM 1+2	REALISE/ ENGAGE	DM N° 3
	HORS OPERATIONS			
021	Virement de la section de fonctionnement	223000,00	0,00	94000,00

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2021

L'ordre du jour de la présente séance et comportant les points suivants :

- 2021/11/01 :** BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2021 – ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 3
- 2021/11/02 :** ALLOCATION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LE REPERE » -SAISON CULTURELLE 2021
- 2021/11/03 :** 17^e EDITION DES RENCONTRES DE L'ORDINAIRE ET DU MERVEILLEUX – ADOPTION DU PROGRAMME
- 2021/11/04 :** ECHANGE FONCIER RUE DE L'ABREUVOIR
- 2021/11/05 :** ADHESION À LA PLATEFORME MUTUALISÉE DE DÉMATÉRIALISATION « ALSACE MARCHÉS PUBLICS » - ADOPTION DE LA NOUVELLE CONVENTION
- 2021/11/06 :** MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE - ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SCOLAIRES
- 2021/11/07 :** SORTIE ELUS / PERSONNEL DANS LE HAUT-RHIN
- 2021/11/08 :** PERSONNEL COMMUNAL – PRESENTATION DU RAPPORT 2020 RELATIF A L'OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES
- 2021/11/09 :** PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM et PRENOM	SIGNATURE	NOM et PRENOM	SIGNATURE
Laurent BERTRAND		Michel ERNWEIN	
Monique GRISNAUX		Aurélie DE PAU	absente
Alain JEROME		Christine DE MIRANDA-MARTIN	absente
Olivia KAUFFER		Alexandre FAIVRE	
Guy SCHMIDT		Léa Fidan AGBULUT	
France SCHRÖTER		Christiane OURY	absente
Claude BRIGNON	absent	Philippe PECK	absent
Marie-Sarah CHARLIER		Christelle LEBOUBE	
Youssef LAAQUINA		Stéphane JUNG	
Véronique SPILL BILDSTEIN			